

Déclaration préalable à la CAPD du 26/01/2017 SNUipp-FSU



Monsieur le Directeur Académique,

Cette CAPD va examiner les barèmes pour les permutations, ainsi que les demandes de bonifications exceptionnelles. Cela fait maintenant plusieurs années que nous alertons l'administration sur la situation des Deux-Sèvres.

Notre département étant « déficitaire » (ou presque), l'espoir de pouvoir un jour le quitter est très restreint, voire quasi-nul pour beaucoup de ses enseignants. Cette impression d'être « enfermés » fait naître chez nos collègues un sentiment d'injustice et de lassitude, qui engendre malaise et mal-être au travail.

Malheureusement, ce dossier n'est pas le seul qui affecte les conditions de travail des enseignants. Classes trop souvent surchargées, relations avec les familles, écart qui se creuse avec la hiérarchie, rythmes scolaires désorganisés, relations avec les élus, accueil des élèves à besoins particuliers et inclusion scolaire, absence de RASED en nombre suffisants, mais aussi, difficultés à faire valoir des droits tels que le temps partiel, autorisations d'absences et non remplacement, absence de formation continue et une formation initiale qui se fait dans des conditions très dures ...

Les sujets sont nombreux et cette situation est parfaitement illustrée par le récent rapport de la DEPP qui met en évidence le fait que les enseignants sont plus exposés que les autres cadres aux risques psycho-sociaux.

En attestent aussi les chiffres publiés par le ministère au sujet de l'augmentation inquiétante des démissions chez les stagiaires.

En atteste aussi le nombre croissant de collègues qui nous demandent des renseignements sur les reconversions. Nous souhaiterions à ce propos connaître le nombre de nos collègues qui s'adressent chaque année à la conseillère mobilité.

Le SNUipp-FSU, que ce soit au niveau départemental, académique ou national intervient très régulièrement sur tous ces sujets. Le ministère ne peut pas feindre l'ignorance quant aux conditions de travail dégradées des enseignants, mais rien ne bouge. On peut même dire que les choses s'aggravent.

Concernant la multiplication des tâches qui incombent aux directeurs, mais aussi aux enseignants, le gouvernement ne trouve rien de mieux que de complexifier encore les démarches, notamment avec le livret LSUN, qui donne dans certains départements un florilège de notes de services aussi imbuables qu'incompréhensibles, et qui pose de surcroît de nombreuses questions éthiques.

Les démarches que doivent effectuer les enseignants pour pouvoir aider et orienter correctement leurs élèves qui en auraient besoin, restent bien souvent lettre morte, faute de redoublement, ou d'accord des commissions de circonscription, et faute de moyens.

Et la liste de ces tâches pourrait être longue.

Concernant l'accueil des enfants en situation de handicap ou à besoins

particuliers, les discussions sur la nouvelle certification CAPPEI nous laissent craindre les pires évolutions. Là où les enseignants et les représentants des personnels notent le manque criant de personnels spécialisés et de possibilités d'accueil dans des structures adaptées, le ministère répond spécialisation au rabais et inclusion scolaire. Si dans ses grands principes, on ne peut qu'adhérer aux valeurs de la loi de 2005, le discours qui consiste à culpabiliser les enseignants qui ne pourraient et ne voudraient s'inscrire faute de moyens, dans l'inclusion scolaire, est insupportable.

L'inclusion ne peut pas être la réponse à tout et la transformation des enseignants spécialisés en personnels ressources serait catastrophique pour le système scolaire.

Les conditions d'entrée dans le métier sont aussi une source d'inquiétude pour notre organisation syndicale, et notamment, dans notre département, où nous sommes régulièrement interpellés par des stagiaires qui se sentent mis en difficultés et peu soutenus par leurs PEMF. Si nous savons que la subjectivité est toujours très prégnante dans ce genre de témoignages, cela n'en reste pas moins inquiétant. Comment espérer attirer de nouvelles recrues dans l'enseignement alors que les débutants nous décrivent des conditions de travail épuisantes où on leur ferait croire qu'en baver dans notre métier c'est normal et qu'il faut toujours en faire plus.

Oui, pour les débutants comme pour les plus expérimentés, notre métier devient de plus en plus difficile et il est urgent que notre gouvernement en prenne la mesure. Et ce n'est pas à coup de revalorisation minimales et de PPCR qu'il réussira à calmer la grogne montante. Et bien entendu comment ne pas faire le parallèle avec l'allongement des carrières. Combien de collègues disent ouvertement aujourd'hui qu'ils ne pourront pas continuer à faire ce travail jusqu'à l'âge de la retraite. On voudrait faire partir les gens plus tôt avec de la décote qu'on ne s'y prendrait pas autrement !

C'est pourquoi entre autre, le SNUipp-FSU appelle cette année les enseignants à s'inscrire dans l'action d'arrêt des APC afin de récupérer une petite partie du temps dévolu à toutes les tâches dites « invisibles » inhérentes à notre travail. Cette campagne qui reçoit l'approbation de la majorité des collègues aura eu le mérite de lancer le débat et d'imposer l'ouverture des discussions à ce sujet avec le ministère.

Enfin, nous tenions à terminer cette déclaration en vous faisant part de notre très grande inquiétude face à l'annonce de la démission de 2 médecins de prévention de notre académie.

Les raisons invoquées par l'une d'entre elle lors du dernier CHSCT sont d'autant plus inquiétantes qu'elle décrit un écart intenable pour elle entre ce qu'elle perçoit des souffrances des enseignants et les marges de manœuvre qui lui sont laissées. Les réponses de l'administration sont clairement inadéquates à la situation insupportable dans laquelle de nombreux collègues se trouvent.

Nous espérons donc vivement que la politique de l'autruche va cesser en ce qui concerne les conditions de travail des enseignants et que de vraies solutions vont être proposées.